



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas :

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'un jardin d'antennes au Pôle des Etoiles à Nançay (Cher)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Département du Cher

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 2 1 8 0 0 0 1 4 0 0 0 1 3

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MARTINET

Joël

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47.a) Défrichement soumis à autorisation d'une superficie totale de plus de 0,5ha	Caractéristiques du projet au regard du seuil : Surface défrichée par le projet : 0.84ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

D'une surface de 1.2ha, le projet prévoit l'installation de différents espaces extérieurs à proximité immédiate (sud/sud-ouest) des bâtiments existants du Pôle des Etoiles (cf. **Plan du projet en**

Annexe 4) :

- Une aire de détente (jeux et pique-nique) d'une surface comprise entre 300 et 360 m², pouvant accueillir environ 60 personnes ;
- Un cheminement pédagogique d'environ 1000 m² composé :
 - o D'un chemin stabilisé de 500m linéaire et 2 m de largeur ;
 - o D'un platelage bois sur environ 38 m linéaire et d'une largeur de 2 m.Ce cheminement mettrait en valeur des équipements (antennes) inscrites ou classées au patrimoine des monuments historiques) ;
- Des installations scientifiques et artistiques :
 - o Un Mini-Réseau satellite « NenuFar » composé de 19 antennes, au cœur d'un cercle de 25 m de diamètre entouré d'un périmètre dégagé ;
 - o Un dôme artistique (structure autotendue de 8 m de diamètre - 4 m de hauteur) sur une surface stabilisée circulaire de 16 m de diamètre ;
 - o Déplacement de 13 antennes existantes du Pôle des étoiles qui seront placées le long du cheminement pédagogique.

Pour fonctionner, l'ensemble de ces installations nécessite que les espaces alentours soient dégagés. A ce titre, un défrichement total d'une surface de 8 383 m² (incluant le défrichement nécessaire au cheminement pédagogique) sera nécessaire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à :

- Augmenter l'offre de services sur le site du Pole des Etoiles au vu de l'augmentation de la fréquentation (lieux de détente et de restauration) et allonger le temps de présence de ceux-ci ;
- Adapter cette offre au type de public accueilli et son évolution. En effet, les expositions tendent à être « ludifiées » pour les adapter à un jeune public ;
- Mettre en valeur le patrimoine scientifique et technologique remarquable (antennes et d'instruments historiques à l'esthétique singulière) ;
- Compléter le réseau NenuFar en renforçant la distribution Nord-Sud des installations existantes ;
- Créer une accroche visuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet prévoit :

- Défrichage sur une surface d'environ 8 383m² pour l'installation installations scientifiques et la création du cheminements pédagogiques. Le bois issu de ces opérations sera réemployé autant que possible (notamment paillage des espaces / création de haies de Benjès pour limiter les trajets des sangliers vers les antennes) ;
- Création de deux nouvelles installations : aménagement du nouveau réseau NenuFar (19 antennes fixées sur pieux) et du Dôme ;
- Transport et refixation d'antennes existantes : routine solaire (support métal), interféromètre (fixé sur 6 plots bétons déposés), 9 antennes cigare et 3 antennes râteau fixées sur pieux ;
- Création des chemins : chemin principal en béton et chemins de promenades en stabilisé ;
- Création des équipements de détente : espace pique-nique (dalles béton perméables / 8 tables d'une capacité de 6 personnes/ gradins), aire de jeu (sol amortissant en éthylène-propylène-diène monomère) ;

Les déchets de chantier issus de ces opérations seront réutilisés autant que possible sur site ou à défaut, orientés vers des filières de recyclage agréées pour être valorisés.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 6 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le projet permettra

- L'allongement du temps de présence des visiteurs sur le site ;
- L'accueil du public sur une aire de détente (jeux et pique-nique) ;
- L'extension, la mise en valeur et la découverte d'installations scientifiques le long d'une promenade pédagogique.

Les ordures ménagères résultant du projet seront collectées et traitées dans un centre de traitement de recyclage agréé. Le ramassage des déchets se fera par les services de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Les espaces verts seront gérés de façon différenciée

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- À demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement objet du présent formulaire ;
- À Autorisation de défrichage au titre de l'article L.341-3 du Code Forestier ;
- À Permis d'Aménager au titre de l'article R.421-19 du Code de l'urbanisme ;
- À Evaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article L.414-4 du Code de l'environnement ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette (parcelles D33 et D746)	4.36ha
Emprise du projet	1.2ha
Surface défrichée	8 383m ²
Surface de zones humides impactées	522.5m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Route de Souesmes _____

Lieu-dit : _____

Localité : NANCAY _____

Code postal : 1 8 3 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2 ° 11 ' 43,52 " E Lat. : 47 ° 22 ' 3.06 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

/

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des collines du Perche. Il s'inscrit en **zone Ne**, zonage naturel spécifique au périmètre de la station de radio astronomie. (Cf. **Annexe 7**)

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet de création d'un jardin d'antennes s'inscrit en extension du Pôle des Etoiles existant créé en 1953. Le site se compose d'un planétarium et d'un observatoire de radioastronomie qui abrite plusieurs grands instruments dédiés à l'observation d'objets astrophysiques, notamment : 1 radiotélescope géant créé en 1965, 1 632 antennes (réseau LOFAR) implantées en 2011, 1 824 antennes (réseau NenuFAR) en date de 2015, 47 antennes radiohéliographes implantées en 1956 et 144 antennes (réseau décamétrique) implantées en 1977.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé au sein de la ZNIEFF de type 2 n°240008370 « Haute-vallée de la Rère et de ses affluents » (Cf. Annexe 8). Cette ZNIEFF est détaillée dans l'étude écologique jointe à ce formulaire CERFA (Cf. Annexe 16) Les autres ZNIEFF les plus proches sont des ZNIEFF de type 1 : <ul style="list-style-type: none"> - 240031373 : Bas-marais acide des craies (630 m à l'ouest) ; - 240031376 : Landes des Augères (1,7 km au nord-ouest) ; - 240030276 : Landes Humides du Grand Etang (1,8 km à l'est) ; - 240030425 : Prairies humides des Aujonnières (2 km au sud-est).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de protection de Biotope le plus proche se situe à plus de 20 km au nord-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun Plan de Prévention du Bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site est le Château de Nançay localisé à environ 2 km au sud. Le site de projet n'est pas inclus dans son périmètre de protection au titre des abords (Cf. Annexe 11 identifiant le patrimoine culturel immobilier). Il est rappelé que certaines installations (ex : antennes) exposées au sein du Pôle des Etoiles ont été inscrites au titre des objets mobiliers au patrimoine des Monuments historiques. Leur présentation est la nature même du site du Pôle des Etoiles.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pré-localisation des zones humides (Cf Annexe 14) expose une probabilité faible à forte au sein de l'emprise du projet. La probabilité forte est concentrée aux abords du cours d'eau traversant le sud du site de projet. Des investigations pédologiques et botaniques (dont les résultats sont détaillés en Annexe 16 : Etude écologique (diagnostic et analyse préliminaire des incidences et mesures associées) réalisée par THEMA Environnement en avril 2024 (en pages suivantes) ont été réalisées au droit de l'aire d'étude de l'expertise écologique et ont permis de conclure à la présence 1,89 hectares de zones humides réglementaires (enveloppe probablement majorante en l'absence de l'absence de données piézométrique au droit des enveloppes de zones humides probables - terrains sableux en surfaces).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est localisé dans aucun périmètre de PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel, existant ou ancien, n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site de projet (Cf. Annexe 10).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet appartient aux Zones de Répartition des Eaux : <ul style="list-style-type: none"> - Du bassin versant du Cher (eaux superficielles et souterraines - Arrêté préfectoral n°2019-0726 du 19 juin 2019) ; - De la nappe du Cénomaniens (décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage. Le périmètre de protection d'un captage d'eau potable le plus proche se situe à environ 1 km au sud du site de projet. (Cf. Annexe 15)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par un site inscrit. (Cf. Annexe 11)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet appartient au site Natura 2000 « Sologne » FR2402001. Ce site est détaillé dans l'étude écologique jointe au présent formulaire en Annexe 16.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par un site classé. (Cf. Annexe 11)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'envisage pas la création de dispositifs de prélèvement d'eau, ni dans le milieu souterrain, ni dans le milieu superficiel. La mise à disposition d'installations de détente impliquera une augmentation de l'utilisation des sanitaires et donc d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune recharge de la nappe souterraine n'est prévue au projet. Aucune modification quantitative ou qualitative ne sera engendrée par le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différentes composantes du projet nécessiteront le terrassement des surfaces. A ce stade du projet les volumes de déblais/remblais ne sont pas évalués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différentes composantes du projet nécessiteront le terrassement des surfaces. A ce stade du projet les volumes de déblais/remblais ne sont pas évalués. Dans le cas où des remblais seraient nécessaires, les volumes de matériaux issus des déblais seront réutilisés autant que faire se peut dans l'objectif d'atteindre l'équilibre déblais/remblais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'accueil d'environ 60 personnes et pourra induire une augmentation de l'utilisation des sanitaires. La station d'épuration recevant les eaux usées du projet (Nançay Crot de sable) a une capacité nominale de 1 300 EH, pour une charge maximum (2022) de 560 EH. Elle est donc en mesure d'accueillir les effluents supplémentaires générés par le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les milieux établis dans le site du projet présentent majoritairement, du point de vue floristique, un enjeu faible (fossé, boisement de feuillus sur remblais, bétulaie, fourré humide, landes humides, pinède à Molinie) à très faible (espaces verts, friche herbacée, fourré mésophile, lande à fougère). Un enjeu modéré est attribué à l'habitat de Pinède sur lande humide. Le boisement de type Aulnaie-frênaie, habitat d'intérêt communautaire présente quant à lui des enjeux considérés comme fort. Une espèce non menacée mais protégée à l'échelle régionale (<i>Osmonde royale</i>) est présente en 3 stations dans la partie sud du site du projet. Du point de vue faunistique l'aménagement des composantes du projet nécessitera le déboisement d'une surface de 8383 m ² . Le projet impliquera donc la destruction d'habitats, lieux de nourrissage et/ou de lieux de reproduction potentiels pour la faune, notamment favorable pour des espèces à enjeux modéré comme le Bouvreuil pivoine (espèce vulnérable en région). La phase travaux sera également une période à risque par l'introduction involontaires de cavités pièges pouvant mener à la mort des diverses populations animales. (Détail en Annexe 16).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans la Zone Spéciale de Conservation n°FR2402001 « Sologne » désignée par l'arrêté du 26/10/2009 (Cf. Annexe 6). Le site du projet qui se caractérise majoritairement par des milieux boisés, constitue pour partie un secteur favorable aux espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation ZSC « Sologne ». Les espèces d'intérêt impactées présentent des enjeux très faible à fort avec une importance notable pour la Loure d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) et la Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorhina pectoralis</i>) toutes deux en danger en région Centre-Val de Loire. Aucun habitat ou espèce de flore d'intérêt communautaire pour la ZSC « Sologne » ne sont cependant directement impactés par le projet. (Cf. Annexe 16).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des composantes du projet nécessitera le défrichage d'une surface de 8 383m ² (Pinède à Molinie) pour l'installation et le dégagement autour des antennes et la réalisation du cheminement pédagogique. Ce défrichage fera l'objet d'une compensation à l'issue de la demande d'autorisation de défrichage dont il devra se prévaloir. Par ailleurs, la réalisation du projet, près démarche globale d'évitement et de réduction, impactera une surface de 522,5m ² de zones humides. Le détail des surfaces impactées est présenté en Annexe 16 . A ce titre, le projet prévoit la réalisation de mesures compensatoires permettant la restauration de zones humides sur une surface de 1 200m ² (ration de compensation de 214%). Ces mesures compensatoires sont détaillées en Annexe 16. Ces mesures seront intégrées au dossier de déclaration loi sur l'eau.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est caractérisé par : <ul style="list-style-type: none"> - Une sismicité faible ; - Un aléa retrait/gonflement des argiles « moyen » (Cf Annexe 12) ; - Un aléa potentiel inondation de caves (Cf. Annexe 13) ; - Aucune cavité souterraine recensée ;
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité pouvant générer un risque sanitaire n'est recensée à proximité du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux sera génératrice de déplacements/trafics inhérents au chantier. Le projet n'est pas de nature à engendrer une augmentation significative du trafic en phase exploitation. En effet, bien qu'il puisse amener de nouveaux visiteurs au vu de l'offre supplémentaire qu'il propose, le projet vise avant tout l'allongement du temps de présence des visiteurs sur site.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les composantes du projet ne sont pas de nature à générer du bruit, autre que celui lié à la présence du public.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans une zone naturelle, à plus d'1,5 km des lieux de vie et d'activités anthropiques. Les installations scientifiques du Pôle des Etoiles ne sont pas génératrices de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les composantes du projet ne sont pas génératrices de nuisances olfactives spécifiques
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du site de projet n'est générateur de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, le passage de camions pourra générer des vibrations. Hors de la période de travaux, aucune composante du projet n'est génératrice de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité à proximité immédiate du site ne génère de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront de jour, dans les heures prévues à la réglementation. Des animations nocturnes peuvent être organisées au Pôle des Etoiles, les composantes du projet ne sont pas vouées à être utilisées lors de ces animations.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du site de projet n'est générateur d'émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les surfaces imperméabilisées du projet vont conduire à une augmentation très localisée des ruissellements d'eaux pluviales. Les surfaces en jeu étant faibles, localisées, et au terrain naturel, les eaux de ruissellement s'écouleront directement sur le terrain naturel où elles s'infiltreront naturellement.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le milieu récepteur des eaux pluviales est échangé : la Rère et ses milieux humides associés par ruissellement de surface, et le sol et le sous-sol par infiltration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées supplémentaires liées à l'augmentation de l'utilisation des sanitaires seront gérées dans le réseau public. La station d'épuration recevant les eaux usées du projet (Nançay Crot de sable) a une capacité nominale de 1 300 EH, pour une charge maximum (2022) de 560 EH. Elle est donc en mesure d'accueillir les effluents supplémentaires générés par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets de chantier seront réutilisés autant que possible sur site ou à défaut, orientés vers des filières de recyclage agréées pour être valorisés. En exploitation, les déchets seront collectés et traités dans un centre de traitement de recyclage agréé de ramassage des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tout élément de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager auquel il pourrait porter atteinte (Cf. Annexe 11). Au contraire, les aménagements prévus permettront la mise en valeur d'un patrimoine historique mobilier caractéristique de certaines antennes présentes au sein du Pôle des Etoiles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'intègre aux activités culturelles et scientifiques mises en œuvre au sein du Pôle des Etoiles. Le défrichement prévu modifiera la destination forestière du site sur une surface de 8 383 m ² à des fins d'activités de loisirs. Aucune activité de sylviculture n'est opérée sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Nançay. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés : Souesmes, Presly, Neuvy-sur-Barangeon, Salbris, Thellay, Orçay et Vouzeron

Pour cela, la recherche a été effectuée sur le site internet de la MRAE Centre-Val-de-Loire (Avis et archives, date de consultation : 22/04/2024). Seuls les projets référencés à partir de 2021 sont intégrés à cette analyse.

Aucun projet susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet objet du présent formulaire n'a été recensé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prévues pour éviter, réduire les effets négatifs notables attendus du projet sur l'environnement ou la santé sont récapitulées ci-dessous :

- Travaux réalisés de jour dans les plages réglementaires pour réduire les nuisances sonores et lumineuses ;
- Gestion des déchets selon la réglementation en vigueur ;
- Évitement des espaces à très fort enjeux comme l'habitat du Lézard vivipare (espèce en danger critique en région Centre) ;
- Évitement des zones humides botaniques certaines et de la zone humide pédologique certaine identifiée au Sud du projet ;
- Évitement de la Rère et du talus boisé aux abords de la route ;
- Conservation du fossé végétalisé au sein du projet ;
- Évitement des arbres de haut jet lors de la réalisation du cheminement piéton dans la zone boisée de la promenade des antennes ;
- Planification du passage d'un écologue avant le début des travaux de défrichage afin de vérifier l'absence d'utilisation de ces espaces par la faune ;
- Réalisation des travaux de coupes, abattages et de débroussaillage en dehors des périodes de reproduction de la faune recensée sur site, soit préférentiellement en septembre et octobre ;
- Favorisation du réemploi du bois défriché pour du paillage sur chemin ou au pied des arbres replantés, et la mise en place de barrières par empilement de rondins ou branches ;
- Sensibilisation des intervenants concernant les cavités pièges introduites involontairement pendant et après la phase travaux ;
- Franchissement du fossé à l'aide d'une passerelle ;

Outre ces mesures d'évitement et de réduction le projet fera l'objet d'une mesure de compensation au titre de son impact sur les zones humides :

- Compensation au titre des impacts résiduels sur 522,5m² de zones humides réglementaires probables et avérées (approche majorante) (ratio de compensation de 229%) : restauration d'une zone humide d'environ 1100 à 1200 m² dans la vallée de la Rère. En complément, environ 400 m² de remblais seront excavés. Des travaux de terrassement permettront de rattraper le terrain naturel retrouvé sur la partie sud. (Cf. détails en Annexe 16).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse préliminaire des incidences et le travail de réflexion mené lors de la conception du projet ont permis de traiter les enjeux identifiés et de définir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation permettant de maîtriser les impacts associés au projet.

Par ailleurs, il est à noter que le projet fera l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000 et d'un Dossier au titre de la Loi sur l'eau permettant une analyse approfondie des incidences sur ces thématiques.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Le détail des annexes obligatoires susvisées et des annexes facultatives jointes au présent dossier est présenté ci-dessous :

Annexe 1 : CERFA n°14734 Informations relatives au maître d'ouvrage
Annexe 2 : Plan de situation 1/25 000°
Annexe 3 : Situation du projet - Prises de vue
Annexe 4 : Plan masse général - Phase AVP
Annexe 5 : Plan des abords du projet
Annexe 6 : Sites Natura 2000 à proximité et au droit du projet
Annexe 7 : Extrait du zonage du PLU des Collines du Perche
Annexe 8 : Sites Naturels Sensibles
Annexe 9 : Occupation des sols
Annexe 10 : Nuisances et Pollutions
Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager
Annexe 12 : Retrait / Gonflement des argiles
Annexe 13 : Remontées de nappes
Annexe 14 : Pré-localisation des zones humides
Annexe 15 : Localisation des périmètres de protection des captages AEP
Annexe 16 : Etude écologique (diagnostic et analyse des incidences) réalisée par THEMA Environnement en Juin 2024

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MARTINET

Prénom Joël

Qualité du signataire Directeur général des Services

A Bourges

Fait le 18/07/2024

Pour le Président et par délégation
le Directeur général des services

Joël MARTINET



Signature du (des) demandeur(s)